



COIFFEUR D'UN JOUR...

Bonimenteurs TOUJOURS

QPR : Hermétique également au règlement ?

Est-ce le clap de fin pour certain ou la mutation future pour une autre qui suggèrent une coupe drastique des tous les réflexes de base en termes de sécurité sur le Bâtiment QPR ?

Encore une fois, **le bureau local Force Ouvrière Justice** est contraint de dénoncer des autorisations absurdes qui mettent en péril l'organisation et la sécurité de l'établissement.

C'est ainsi que vendredi dernier, un mouvement totalement injustifié a été ordonné au QPR : un détenu DPS hébergé au 1er étage s'est rendu au rez-de-chaussée droit de l'aile uniquement POUR couper les cheveux d'une autre personne détenue DPS bien que le chef d'établissement s'y soit opposé.

Aujourd'hui, ni la Directrice du QPR ni l'Officier QPR n'y voient une réelle contre-indication alors que cette disposition, en dehors de toute note d'encadrement, va à l'encontre de l'essence même de notre établissement : la sectorisation, ostentatoirement mise en avant lors de la visite des CE la veille !

En réalité, aujourd'hui personne n'assume cette coupe de cheveux sous le manteau, tout comme personne n'assume l'autorisation d'un appareil photo en cellule QPR d'ailleurs, qui y serait probablement encore sans l'intervention immédiate **du bureau local Force Ouvrière Justice** averti par des personnels scandalisés.

Devant cette gestion folklorique et cette banalisation du grand n'importe quoi, **le bureau local Force Ouvrière Justice** regarde le calendrier défiler avec une impatience assumée car un nouveau souffle est attendu par les agents et le gradé de ce secteur.

Effectivement la coupe est pleine !

Le bureau local Force Ouvrière n'attend pas de réaction du chef d'établissement face à leurs grossières erreurs d'appréciation : sûrement un cadeau de départ à la mesure de leur loyauté !

Le bureau local Force Ouvrière Justice rappelle aux membres de la Direction qu'ils devraient « normalement » être les plus attachés au respect des mesures de sécurité et l'ensemble du bureau s'emploiera à le leur rappeler chaque fois qu'ils y dérogeront par facilité.

Si ces situations venaient à se reproduire, **le bureau local Force Ouvrière** prendra toutes les dispositions nécessaires pour que les agents ne soient plus contraints d'exécuter des ordres contraires à la sécurité de l'établissement.

